



# **ACCUEIL DE LOISIRS**

# **PAUL LANGEVIN POULAINVILLE**



Projet Pédagogique  
2018-2019



# SOMMAIRE

## **1. Descriptif de l'Accueil de Loisirs**

- 1- Nature de l'accueil de loisirs
- 2- Coordonnées de l'organisateur
- 3- Date, lieu et horaires de l'accueil de loisirs
- 4- Le nombre et l'âge des enfants
- 5- Le nombre d'adultes et leurs domaines de compétences
- 6- Le thème dominant

## **2. Rappel du projet éducatif de l'organisateur**

## **3. Les intentions éducatives du directeur et de l'équipe**

## **4. Les activités**

- 1- Quelles activités sont proposées ?
- 2- Pourquoi ces activités ? Qui les propose ? Qui les choisit ? Avec quels moyens ? Quand se déroulent-elles ?
- 3- Quelle est la place de l'enfant dans le choix des activités ?
- 4- Les mercredis

## **5. La vie quotidienne**

## **6. Le fonctionnement de l'équipe d'animation**

- 1- Composition de l'équipe, rôles et fonctions de chacun
- 2- Organisation du recrutement
- 3- Les réunions
- 4- Formation des adultes (stagiaires, titulaires bafa...)
- 5- Règlement intérieur

## **7. L'aménagement de l'espace**

- 1- Espaces intérieurs / extérieurs
- 2- Adaptation des locaux aux publics accueillis

## **8. La communication avec les partenaires**



# 1. Descriptif de l'Accueil de Loisirs

## 1- Nature de l'accueil de loisirs

L'Accueil de Loisirs Paul Langevin a été créé en 2005 et est géré depuis Janvier 2016 par l'UFCV. La nature du centre est un Accueil de Loisirs.

## 2- Coordonnées de l'organisateur

Union Française des Centres de Vacances, Délégation Haute-Normandie Picardie, 660 bis route d'Amiens bâtiment 2 - 80480 DURY

## 3- Date, lieu et horaires de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs est ouvert tout au long de l'année scolaire 2018-2019.

L'accueil de loisirs est situé Ruelle Auguste Tiot Louis Marthe, sur le même site que l'école primaire.

Les horaires d'ouverture sont de 7h30 à 8h20 (Accueil Périscolaire Matin) ; de 12h à 13h20 (Pause Méridienne) ; de 16h00 à 19h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les mercredis, les horaires sont de 8h à 18h30.

Pendant les vacances scolaires, les horaires sont de 8h à 18h30.

Fermeture de l'Accueil de loisirs du 22 Décembre 2018 au 6 Janvier 2019 et du 3 Août au 1 Septembre 2019.

## 4- Le nombre et l'âge des enfants

Notre structure accueil des enfants âgés de 3 à 12 ans, de toutes catégories sociales et de toutes origines, et jusqu'à 15 ans pendant les vacances estivales.

Chez les moins de six ans, nous comptons environ une quinzaine d'enfants et chez les plus de six ans environ une trentaine.

Les enfants seront répartis en 2 groupes d'âges différents :

Les **3/6 ans** et les **6/12 ans**, la coupure se faisant au passage en CP.

Pendant les vacances d'été, le groupes 6/12 ans et scindé en 2 groupes : 6/9 ans et 10/15 ans.

## 5- Le nombre d'adultes et leurs domaines de compétences

L'équipe est composée de :

### 1 directeur

Titulaire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport spécialité Animation Sociale, avec Unité Capitalisable Complémentaire Directeur d'un Accueil Collectif de Mineurs

### 2 animatrices

2 animatrices diplômées BAFA dont 1 animatrice en cours de BAFD, pour les Lundis Mardis Jeudis Vendredis.

2 animateurs sont recrutés pour les animations du mercredi, un animateur titulaire BAFA et un stagiaire.

### **3 services civiques**

1 service civique sur une mission informatique et gestion des Nouvelles Techniques Informatiques et Communication, et initiation aux habitants de la commune.

2 services civiques jardinages – développement durable, avec un projet de partenariat avec l'école communale.

### **Le personnel de cantine**

Deux employées de mairie seront présentes le site pour effectuer la chauffe des repas livré par un prestataire (API). Elles feront également le ménage dans les locaux de l'accueil de loisirs, ainsi que le réfectoire.

## **2. Rappel du projet éducatif de l'organisateur**

Les objectifs du projet éducatif de l'UFCV sont les suivants :

- Le centre de loisirs est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre
- Le centre de loisirs construit, de manière permanente, entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges et compétences, leurs besoins).
- Le centre de loisirs est un lieu organisé sur les principes de la Convention Internationale des Droits des Enfants.
- Le centre de loisirs est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépaysement.

## **3. Les intentions éducatives du directeur et de l'équipe**

**• Encourager l'enfant et l'animateur à s'affirmer par le biais d'activités créatives et ludiques valorisant le choix.**

Les enfants peuvent choisir l'activité à laquelle ils veulent participer par la mise en place d'ateliers et de projets d'animation dis « à la carte ».

Cette mise en place d'atelier « à la carte » permet à l'enfant de se sentir « acteur » de son temps d'accueil ainsi que de son mercredi et de ses vacances et donne à l'équipe d'animation la possibilité de diversifier son panel d'activité pour en proposer chaque jour des différentes.

La mise en place de coins permanents « ouverts » sur la journée ;

- coin lecture,
- coin jeu de construction,
- coin jeu de société...

viendront enrichir les activités de la journée.

Les enfants auront également le choix de s'y rendre ou pas, et d'aller d'un espace à un autre en toute liberté.

Un coin « calme » est aménagé pour les enfants qui ne souhaitent pas prendre part à ces activités.

- **Cultiver l'intérêt chez l'enfant de vivre des moments en collectivités et favoriser l'échange avec la parentalité.**

Création d'un temps collectif commun sur deux fins de journées par période qui propose de vivre un moment ensemble autour d'un goûter élaboré par les enfants et partagé avec les grands et les parents.

Mise en place de grands jeux par l'équipe d'animation permettant de réunir tous les enfants d'un même groupe sur un temps d'activité ou l'animateur est force de proposition lors des mercredis et vacances scolaires, et de temps d'animations communs 3/6-6/12 ans lors des temps périscolaire.

- **Nourrir la curiosité naturelle de l'enfant par le biais de l'imaginaire**

Décoration de l'accueil de loisirs afin que les enfants entrent dans un univers donné. Il faut que l'enfant soit attiré par cet imaginaire et qu'il y reste tout au long de la journée, mais qu'il en sorte en quittant l'accueil le soir.

Mise en place d'un coin conte, pour les petits et les grands, où les enfants auront accès librement à un échantillon de livres divers pour tout âge. Chaque temps calme après la pause du midi pourra être un moment où les enfants qui le souhaitent se retrouvent autour d'un conte ou d'un récit raconté et/ou animé par un animateur.

- **Inciter l'enfant à devenir acteur de son accueil de loisirs**

Pour aider l'enfant à entrer dans l'univers de l'accueil de loisirs, un nom de centre sera choisi par les enfants, via un conseil des enfants.

Il en sera de même pour le choix de certaines activités et sorties afin qu'ils soient pleinement acteurs de leurs vacances.

## **4. Les activités**

Pour l'année 2018-2019, l'équipe d'animation a choisi pour thème le cinéma. À chaque période, un sous thème sera mis en place. Pour la période 1, le cirque, pour la période 2, Noël, pour la période 3, l'espace, pour la période 4, le médiéval, pour la période 5, les animaux.

La mise en place de 3 services civiques permettra également de sensibiliser aux usages d'internet et des écrans et aussi au développement durable et à l'anti-gaspillage.

### **1- Quelles activités sont proposées ?**

Des activités sportives, créatives, ainsi que des grands jeux seront proposées aux enfants pendant les temps d'activités collectifs.

Pendant les temps d'accueil, des espaces permanents et des temps libres et calmes seront proposés aux enfants.

## 2- Pourquoi ces activités ? Qui les propose ? Qui les choisit ? Avec quels moyens ? Quand se déroulent-elles ?

Ces activités sont mises en place afin de sensibiliser les enfants et familles à divers sujets d'actualités (développement durable, écologie, écrans...)

Elles sont proposées par l'équipe d'animation et seront proposées aux enfants. Les enfants s'y inscriront selon leurs choix et leurs envies.

Ces activités se dérouleront dans les locaux de l'accueil de loisirs ou dans les espaces extérieurs de la mairie de Poulainville, comme la serre communale, la salle informatique mise à disposition par la Mairie.

## 3- Quelle est la place de l'enfant dans le choix des activités ?

L'enfant est au centre du choix des activités.

Les enfants pourront choisir les activités auxquelles ils veulent participer, que ce soit sportives manuelles ou de relaxation.

Le mercredi, des inter-centres avec La Providence, Ste Clothilde, Ste Famille seront mis en place et les enfants pourront également choisir des activités quand ils seront sur le site.

Les enfants pourront choisir les activités qu'ils veulent faire lors de la planification des activités de la période, et les situées sur le planning entre les activités déjà planifiées, comme les inter-centres ou sorties extérieures.

## 4- Les mercredis

L'accueil de loisirs est ouvert le mercredi de 8h00 à 18h30.

Le matin, l'AL accueillera environ 5 enfants de moins de 6 ans et 20 de plus de 6 ans, enfants de Poulainville et extérieurs compris.

Il est assuré par le directeur et 1 animateur titulaire BAFA, et 1 animateur stagiaire BAFA recruté de période à période.

Un accueil échelonné est prévu de 8h00 à 9h30 pour accueillir les enfants selon leur rythme et l'emploi du temps de leurs parents.

Le midi, le repas est prévu de 12h00 à 13h00 aux mêmes conditions qu'en temps périscolaire.

Un départ échelonné est prévu après le goûter de 16h30 à 18h30.

Les enfants peuvent venir à la demi-journée, soit que le matin, avec ou sans cantine, soit l'après-midi, avec ou sans cantine.

L'après-midi, l'Association Sportive de Poulainville met en place une session football et une session danse, auxquelles des enfants accueillis sur l'AL participent.

Par conséquent, certains enfants partent de l'AL accompagnés d'un parent vers 15h00, ce qui demande à l'équipe d'animation de s'adapter dans la mise en place des grands jeux et activités proposées.

Cela demande aussi à ce que le planning soit diffusé dès le début de la période, afin que les parents s'organisent en cas de sortie ou inter-centre.

Le matin, des activités sportives et manuelles sont mises en place par les animateurs et adaptées à l'âge des enfants.

Nous accueillons des enfants de la commune mais également des enfants des communes extérieures (Bertangles, Mirvaux, Bavelincourt...).

L'après-midi des grands jeux sont mis en place par l'équipe d'animation, ainsi qu'un temps sieste pour les enfants de moins de 6 ans qui en ont la nécessité.

Une fois par période (de vacances à vacances), un inter-centre avec les 3 autres accueils de loisirs de l'UFCV sera mis en place. Il se déroulera sur un des sites de l'ufcv (Sainte-Famille, La

Providence, Sainte-Clotilde et Poulainville) ou à l'extérieur de ceux-ci, comme par exemple au Parc Saint-Pierre.

Une activité piscine est prévue 1 fois par période sur le site de La Providence, que pour les primaires, et encadré par un Surveillant de Baignade et un titulaire BNSSA de La Providence.

Les maternels seront en inter-centre avec les maternels de l'AL de La Providence.

Des inter-centres pourront également être mis en place avec seulement un AL, que ce soit un de l'UFCV ou un extérieur, comme avec la MPT/CS de Rivery.

Le directeur sera présent tous les matins sur le site, et sera amené à s'absenter l'après-midi pour des réunions directeurs, avec le Responsable d'Activité de l'UFCV et/ou sa collaboratrice dans le cadre de la mise en place des activités et des inter-centres.

Dans le cadre de ses fonctions, le directeur aura pour objectif de former et accompagner pédagogiquement l'équipe afin de proposer des animations en cohérence avec les objectifs pédagogiques et éducatifs, mais également pour l'épanouissement des enfants et de son équipe.

## **5. La vie quotidienne**

L'activité est un puissant facteur de développement de l'individu. Elle permet à l'enfant de se construire et d'apprendre à maîtriser son environnement. Cela rassure l'enfant et favorise à créer chez lui un sentiment de sécurité et de confiance qui l'aide à s'épanouir individuellement et à se sentir inclus dans la société.

La mise en place d'ateliers liés au développement des capacités motrices, intellectuelles, créatives et d'expression, doivent être suffisamment variés et organisés de manière à répondre aux besoins de l'enfant tout en respectant son âge.

De plus, sur chacun des différents temps d'accueil énumérés ci-dessous, les maternelles et les primaires sont séparés, dans la mesure du possible, du respect du rythme de l'enfant, et du choix de celui-ci.

### **Temps d'accueil du matin :**

Un accueil échelonné du matin à partir de 7h30 jusqu'à 8h20 permet aux parents d'amener leurs enfants au centre à leur rythme et suivant leur emploi du temps. Ils peuvent dans ce même temps profiter d'un échange verbal avec l'animateur responsable du pointage, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

### **Les activités de la pause méridienne :**

Après le repas, les enfants disposent d'environ 30 minutes d'activités.

Le choix que l'équipe d'animation a fait est de laisser le choix aux enfants de pratiquer l'activité qu'ils ont envie et de profiter des différents espaces permanents mis en place.

### **Temps d'accueil du soir :**

Un accueil échelonné du soir à partir de 16h00 jusqu'à 19h00 permet aux parents de venir récupérer leur enfant au centre à leur rythme et suivant leur emploi du temps. Ils peuvent dans ce même temps profiter d'un échange avec l'équipe d'animation présente les lundis, mardis, jeudis et vendredis.



Dès le recrutement des jeunes en missions de services civiques, des ateliers de 45 minutes seront mis en place : atelier informatique, atelier couture, atelier activités manuelles, ateliers sport...

Les jours de ces ateliers seront à définir en fonction du nombre d'enfants participants à l'AL le soir, et après validation de la mairie lors du comité de pilotage prévu le 17 Septembre 2018..

### **Le repas :**

Le repas est un moment convivial qui réunit les enfants et les animateurs. La salle de repas est aménagée en deux espaces :

- Un espace pour les moins de 6 ans, avec les petites tables et les petites chaises, d'un côté de la salle de restauration ;
- Un espace pour les plus de 6 ans, avec les grandes tables, de l'autre.

Les menus, élaborés par API avec une diététicienne, sont sains et équilibrés.

Le repas est aussi un moment d'éducation à la santé, au soin et à l'hygiène (on se lave les mains avant d'aller manger). Les goûts des enfants sont respectés tout en leur proposant de goûter aux différents plats.

Les enfants, les petits comme les plus grands, participent également au débarrassage des tables.

### **Temps calme :**

Les temps calmes sont une coupure dans la journée qui permet à l'enfant de se détendre pour mieux reprendre ses activités. Ces temps respectent la personnalité de chacun : calme ou activé, et donne la possibilité à l'enfant de se reposer à tout moment dans la journée.

Un temps calme après le déjeuner est nécessaire au bon fonctionnement biologique de chacun.

### **Le goûter :**

Ce temps de pause dans l'après-midi permet aux enfants et aux animateurs de se réunir dans un climat convivial. Le goûter peut s'effectuer dans la salle d'activité, dans la cour s'il fait beau, ou en extérieur lors d'une sortie.

Le goûter est aussi un moment d'échange permettant de recueillir les souhaits et envies des enfants pour les journées à venir et également de faire le bilan de la journée vécue.

### **Départ des enfants :**

A partir de 16h, les enfants commencent à partir. Un animateur fait la liaison entre le centre et la vie familiale. Des petits ateliers libres, et jeux sont mis en place pour faciliter le départ échelonné des enfants.

## **5. Le fonctionnement de l'équipe d'animation**

### **1- Composition de l'équipe, rôles et fonctions de chacun**

#### **Le Directeur :**

Il est garant du bon fonctionnement du centre.

#### **Il est responsable de la gestion du personnel :**

- Participation au recrutement des animateurs
- Vérification de l'application du projet

- Suivi des stagiaires
- Formation des animateurs

**Il est également responsable de la gestion administrative :**

- État des présences des enfants
- État des présences des animateurs
- Suivi des dossiers du personnel
- Élaboration du projet et du budget
- Formalités administratives diverses
- Contact avec les partenaires et prestataires de service
- Contact avec les parents

Lors de la préparation des vacances scolaires, le directeur organise une rencontre avant l'ouverture de l'accueil de loisirs pour travailler sur différents points : élaboration du projet pédagogique, fonctionnement du centre, législation, projets d'animations de l'équipe...

## **L'animateur :**

**Auprès des enfants :**

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes
- Il sait accepter le refus, solliciter sans forcer
- Il est force de proposition et sait s'adapter à toute situation
- Il gère son activité de la préparation au rangement
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Il informe l'équipe de direction des problèmes survenus au cours de la journée
- Il connaît les différentes règles de sécurités essentielles relatives aux activités

**Avec ses collègues :**

- Il respecte ses collègues
- Il est solidaire de ses collègues
- Il sait travailler en équipe et écouter
- Il participe aux réunions de préparation
- Il sait se remettre en question
- Il respecte le travail de l'autre (prestataires de service, agents techniques...)

**Auprès des parents :**

- Il est ouvert aux parents et sait leur communiquer des informations concernant la journée de leurs enfants
- Il sait répondre à des demandes d'organisations
- Il sait orienter les parents vers les personnes concernées afin de répondre au mieux à leurs attentes et questions
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

## **Les services civiques**

Ils proposent et mettent en place des activités en rapport avec leur mission et en fonction des projets demandés par le directeur de l'accueil de loisirs et/ou les animatrices.

## **Le personnel de cantine**

Une employée de mairie est présente sur le site pour effectuer la chauffe des repas livré par un prestataire (API). Elle fera également le ménage dans les locaux de l'accueil de loisirs, ainsi que le réfectoire.

## **2- Les réunions**

Des temps de réunion et de préparation sont prévus chaque semaine :

Le lundi de 8h20 à 10h20, pour la préparation des temps d'accueil périscolaires matins et soir;

Toutefois, l'équipe d'animation peut être amenée à changer de lieu de préparation (exemple : autre site de l'UFCV ou autre accueil de loisirs pour la préparation d'inter-centre).

Ces temps peuvent également être mis à profit pour mettre en place des temps de formation continu pour l'équipe d'animation en place ainsi que des échanges de compétences avec des intervenants extérieurs.

## **3- Formation des adultes (stagiaires, titulaires bafa...)**

Pendant la durée de l'accueil de loisirs, le directeur sera amené à former et à accompagner ses équipes dans le cadre de leurs différents projets d'animation.

Il pourra être amené à accueillir des stagiaires en formation ou en stage de découverte, où encore accompagner sur une prise de direction.

## **4- Règlement intérieur**

Un règlement intérieur au fonctionnement de l'accueil de loisirs a été envoyé aux familles et sera affiché dans les locaux de l'accueil de loisirs.

- **La responsabilité :**

L'équipe d'animation assure la sécurité affective, physique et morale de l'enfant.

- **La ponctualité :**

L'animateur, comme le directeur, se doivent d'être à l'heure et arriver au moins 10 minutes avant de commencer leur journée.

On ne doit pas arriver à 8h00 si on commence à 8h00, en même temps que les enfants, mais avant eux, afin de les accueillir dans les meilleures conditions possibles.

- **S'informer, informer, guider :**

L'équipe d'animation s'attachera à échanger au maximum et à prendre connaissance du projet pédagogique afin de pouvoir répondre aux éventuelles questions des parents ou du personnel environnant concernant :

- Les activités mises en place,
- Les déplacements,
- Les sorties,
- L'aménagement des locaux,
- Le système de pointage
- Tout autre sujet concernant le bon déroulement de l'accueil de loisirs.

- **Portable, cigarette, alcool :**

L'utilisation du portable est proscrite dans tous les moments d'activités avec les enfants et les moments de repas.

Cependant elle n'est pas interdite dans la mesure où l'équipe de direction doit pouvoir joindre l'équipe d'animation à tout moment.

**Il est interdit de fumer devant les enfants.**

Un coin fumeur est mis à votre disposition.

**La consommation d'alcool est strictement interdite.**

## **6. L'aménagement de l'espace**

### **1- Espaces intérieurs / extérieurs**

#### **Les espaces intérieurs :**

Salle de l'accueil de loisirs comprenant :

- un grand espace pour les activités,
- le bureau de la direction - la salle animateur - l'infirmierie
- une espace dédié aux temps calmes
- un dortoir
- les toilettes pour les primaires
- les toilettes pour les maternelles
- 1 toilette pour les animateurs
- la salle de restauration
- un local goûter

#### **Les espaces extérieurs :**

- La cour de l'école primaire et maternelle
- Le terrain de tennis clôturé
- Un préau couvert

Un espace pour les moins de 8 ans avec une structure solide.

### **2- Adaptation des locaux aux publics accueillis**

Les locaux, de par leur accessibilités ainsi que le mobilier, est adaptés aux enfants handicapés, ainsi qu'aux maternels avec des toilettes adaptés, ainsi que des points d'hygiène et le mobilier (petites chaises, petites tables...).

## **8. La communication avec les partenaires**

#### **L'UFCV :**

L'UFCV, est l'organisateur de l'accueil de loisirs et à la fonction d'employeur.

Par conséquent, il reste le partenaire privilégié de par l'organisation logistique, l'assurance des activités menées par le biais du Directeur et de l'équipe d'animation.

## **Les parents :**

Les aspects administratifs (inscriptions, autorisations diverses, diffusions d'informations...) ne saurait constituer le seul lien avec les familles.

Favoriser l'échange avec la parentalité c'est aussi proposer d'autres modes de communications comme leur faire partager un moment de création avec leurs enfants. Par exemple, prendre le goûter avec leur enfant.

Ces occasions tendent à inciter les parents à devenir partie prenante de l'accueil de loisirs et acteurs de ce temps éducatif.

## **La commune de Poulainville :**

L'UFCV est organisateur de l'accueil de loisirs sur demande de la commune de Poulainville.

La commune nous met à disposition les locaux.

Mon interlocutrice privilégiée à la Mairie est la secrétaire, Madame Madeleine CARIDROIT.

L'adjointe au Maire, Madame Domont reste mon interlocutrice première en cas d'accord réglementaire.

## **Prestataires :**

Le service de restauration API est notre prestataire de livraison de repas froid pour les repas du midi.